



VILLE DE BEAUCEVILLE
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2025-544
AVIS PUBLIC

L'avis public est par les présentes, donné:

Lors d'une séance tenue le 7 juillet 2025, le conseil a adopté le règlement suivant:

Règlement numéro 2025-544 modifiant le règlement 95-388 autorisant la création d'un fonds de roulement afin de l'augmenter de 250 000 \$

QUE le règlement vise à modifier le règlement 95-388 autorisant la création d'un fonds de roulement afin de l'augmenter de 250 000 \$;

QUE les procédures suivantes ont été accomplies préalablement aux présentes :

- Avis de motion : 16 juin 2025
- Dépôt du projet de règlement : 16 juin 2025
- Adoption du règlement : 7 juillet 2025
- Avis public d'une tenue de registre des personnes habiles à voter : 10 juillet 2025
- Tenue d'un registre des personnes habiles à voter : 17 juillet 2025
- Nombre de signatures recueillies lors de la tenue du registre : 0 (aucune)

QUE copie dudit règlement est déposée au bureau de la soussignée 540, boulevard Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau ;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Beauceville, province de Québec, le 18 septembre 2025.

Me Sandra Bernard, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 18 septembre 2025.

Signé le 18 septembre 2025, à Beauceville, province de Québec.

Me Sandra Bernard, greffière